

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 novembre 2008 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, Maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme Viviane de WITT, MM. Bernard GRUSON, Daniel RINALDI.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h25 en saluant les membres présents, précisant que l'ordre du jour étant chargé, la séance débute rapidement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008

- N'appelant aucun commentaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire propose un feed-back rapide sur les dossiers en cours.
 - **Zone 30 – Cocuaz** : le dossier est toujours en attente à la DGM (Direction Générale de la Mobilité). La demande d'autorisation et l'enquête publique n'ont pas paru simultanément dans la FAO, comme cela devrait être le cas ; l'enquête publique aurait alors dû accompagner l'autorisation, mais elle a finalement été publiée, seule. Cela pour vous montrer le manque de coordination au sein de ce service. La Commune attend donc l'autorisation définitive ainsi que l'échéance de l'enquête publique qui échoit le 29.11.2008.

- **Place de Vandoeuvres** : Le dossier d'étude arrive à son terme et la délibération ad hoc sera votée ce soir. Les travaux, adjugés ce jour, entrent dans l'enveloppe du crédit d'engagement qui doit être approuvé.
Mme le Maire se dit déçue de la présentation du projet à la population, le 16 octobre 2008, qui n'a intéressé qu'une cinquantaine d'administrés et très peu de conseillers municipaux.
- **Zone de rencontre, 20km/h** : la requête en autorisation de construire doit être déposée sous peu par le bureau Trafitec SA (*publication FAO, le 15.11.2008*).
- **Inauguration de la serre et de l'orangerie de la Fondation Hardt** : Mme le Maire fait part de cette belle inauguration, fruit de l'efficacité redoutable du président, M. Pierre DUCRET, qui a invité avec succès le Président de la Confédération, M. Pascal COUCHEPIN, le Président du Conseil d'Etat, M. Laurent MOUTINOT ainsi qu'un parterre de personnalités choisies. Le résultat de la rénovation de la serre et de l'orangerie est superbe.
Mme le Maire suggère une visite prochaine de ces lieux par le Conseil municipal.
Mme le Maire propose également de reconduire le soutien à cette fondation remarquable par la Commune.
- **Journée des Aînés, le 1^{er} octobre 2008** : Mme le Maire fait part de la très belle soirée, organisée à la Maison de Pressy à l'occasion de la Journée des Aînés, . Un cocktail, accompagné d'un orchestre, a été offert dans cette institution, et je regrette qu'aucun conseiller municipal n'a répondu à cette invitation ni ne s'est excusé. Mme le Maire convie les conseillers à découvrir leurs aînés et à se mettre en relation avec l'EMS afin de découvrir la vie et les ressources des personnes de grand âge.
- **Dossier « Aménagement du territoire », décision des conjoints BOREL** : M. et Mme BOREL ont renoncé à vendre une partie du champ jouxtant la parcelle communale, à hauteur de la zone sportive, en vue de la construction de nouveaux immeubles locatifs communaux. Ils acceptent cependant d'étudier la cession, contre financement, d'une superficie d'environ 1600 m², afin de permettre l'alignement de la parcelle communale.

Ces divers points n'appellent aucun commentaire.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

- M. le Président annonce que M. Sébastien ERBEIA, propriétaire du restaurant du Cheval Blanc, 1, route de Meinier, a envoyé un courrier adressé au Président du Conseil municipal ; ce courrier concerne le dossier de la Maison Bianchi.
- M. le Président donne lecture de ce courrier, remis en annexe du présent procès-verbal.
- En résumé, M. ERBEIA est intéressé à acquérir la Maison Bianchi, trop longtemps abandonnée, ou à trouver un accord avec la Commune afin de développer un concept hôtelier lié au restaurant du Cheval Blanc, étant donné qu'il n'y a plus aucun service de ce type sur la rive gauche et dans la région et que la demande est grande.
- M. le Président estime qu'il n'y a pas lieu de débattre de ce sujet dans la présente séance et propose de renvoyer le dossier à la commission des Bâtiments communaux qui le traitera.
- M. DESPLAND, président de la commission, approuve cette suggestion.

Il est pris acte de cette décision, sans commentaire.

1) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2009

- M. le président demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2008.
- M. de HALLER et Mme VERMEIL estiment que l'engagement de cette fonction, à raison de six dimanches par année, est trop lourd. Ils souhaitent pouvoir scinder ou répartir les postes sur des périodes plus courtes.
- Mme CHRISTE propose que les conseillers n'ayant pas encore participé au bureau de vote s'engagent en 2009.
- Mme CHRISTE rappelle que le/la président/e du local de vote doit convoquer les jurés, gérer les arrivées des personnes qui votent sur place et donner les résultats des votes.
- M. IMHOOS rajoute que, lors de votations, le dépouillement préalable est effectué en ville et que le bureau gère les votes sur place. En cas d'élections, le service des votations renvoie tous les bulletins de votes reçus et le bureau doit effectuer le dépouillement sur place. Dans ces cas, la journée est plus longue et se termine vers 15h00.
- M. Thierry PRADERVAND accepte la fonction de président, ajoutant que « quand on veut, on peut » et qu'il y a toujours moyen de s'arranger.
- Mmes VERMEIL, de LISLE et STALDER se désignent pour les autres fonctions.

Décision :

Pour les opérations électorales 2009, programmées aux dates suivantes, 8 février, 17 mai, 27 septembre, 11 octobre, 15 novembre, 29 novembre, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

Président	M. Thierry PRADERVAND
Suppléante	Mme Gilonne VERMEIL
Vice-présidente	Mme Michèle STALDER
Suppléante	Mme Ariane de LISLE

Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés pour leur engagement civique.

2) Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 23 septembre 2008.

- M. DESPLAND donne une lecture de synthèse de la séance :
 - **Maison Bianchi** : Pour répondre au vote unanime du Conseil municipal du 12 juin 2008, concernant cet immeuble, les Autorités communales ont rencontré, le 3.09.08, les représentants de la CMNS, dont sa directrice Mme NEMEC-PIGUET.

La CMNS a pu constater l'état de délabrement du bâtiment. L'aide de l'architecte, M. BONNET, a été précieuse pour sensibiliser la CMNS au projet de démolition-reconstruction.

La commission s'est également penchée sur le mandat de l'architecte : faut-il lancer un concours d'architecte pour avoir une palette de projets de construction ? Faut-il avancer dans le projet de M. BONNET ? La commission s'est finalement rendue au fait que les architectes mandatés étaient les mieux placés, car ils connaissent bien le bâtiment, qu'ils ont de bons contacts avec la CMNS et que le projet de reconstruction est déjà bien engagé. De plus, un concours d'architecte retarderait considérablement l'aboutissement du projet.

Ainsi, la commission a donné son accord dans le projet de démolition reconstruction sur la base du projet des architectes Bonnet, sachant que les volumes et le choix architectural d'une maison de village dépendent de l'acceptation de la CMNS.

- **Réaménagement de la mairie** : La commission a repris ce dossier en cours d'élaboration, le projet étant dans un premier temps piloté par l'Exécutif. Là encore, CMNS oblige, des directives précises sont édictées sur les possibilités de rénovation dans un bâtiment classé. Des consignes ont été données concernant ce qui doit être conservé, sur le choix des couleurs et le type de peinture.
Le projet se divise en deux postes, la rénovation qui répond à la demande initiale (phase I), et un poste supplémentaire pour rénover le bureau du Maire et la salle des mariages (phase II), pas au goût de la CMNS.
Au final, cela implique un coût très élevé, estimé à Fr. 460'000.- (travaux) et Fr. 118'000.- (honoraires architectes) pour la phase I. Quant à la phase II, elle est évaluée à Fr. 87'000.- (travaux) et Fr. 31'000.- (honoraires architectes). La commission ne s'est pas prononcée sur le coût et le bien-fondé de ces travaux, déjà acceptés dans le principe par le Conseil municipal. La commission attend donc le feu vert de la commission des finances pour se pencher plus avant sur ce projet.
- **Extension du local d'archives de la mairie** : les autorisations de construire des divers services de l'Etat sont à bout touchant. (*Pour information : l'autorisation a été délivrée le 20.10.2008*) et l'architecte établit le calcul définitif des soumissions. Le montant prévu, de Fr. 235'000.-, ne devrait pas être dépassé.
- **Réhabilitation du hangar de la mairie** : la commission est favorable au lancement d'une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation du hangar. Elle souhaiterait confier cette étude à divers jeunes architectes de Vandoevres.
- **Ancienne école** : La commission, à l'unanimité, s'est prononcée pour mandater l'architecte, M. CALAME, pour l'étude de faisabilité concernant l'isolation, l'assainissement et l'aménagement des sous-sols ainsi que l'aménagement des combles de l'ancienne école.
- **Sapeurs-pompiers de Vandoevres - budget 2009** : le budget 2009, établi par le commandant, se monte à Fr. 81'700.-, comprenant un montant estimatif de Fr. 50'000.- pour le remplacement de la cellule arrière du Mercedes 410. Le solde est dévolu aux postes de matériel suivants : tronçonneuse, habillement, génératrice, bouteilles composites, et divers frais incontournables. La Commission accepte le budget de la compagnie mais met une réserve sur le poste de Fr. 50'000.- pour le remplacement de la

cellule arrière du camion. Sur ce point, la commission demande des éclaircissements avant de se prononcer définitivement.

- **ASM** : ce point a suscité un débat animé de la commission, au vu du bilan mitigé et des résultats qui ne sont pas spectaculaires. La Commission demande à l'Exécutif de recadrer la mission des ASM suite aux remarques émises et fera un bilan d'ici la fin de l'année pour se prononcer sur la reconduite de leur contrat.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme GOURGOU-LABOURDETTE)

La commission s'est réunie le 29 septembre 2008.

- En l'absence de Mme de WITT, présidente et rapporteur de la séance, Mme l'Adjointe accepte de rapporter cette dernière.
- Mme GOURGOU-LABOURDETTE rapporte les divers points débattus en séance, à savoir :
 - ***Spectacle Dom Juan au Parc, résultats*** : le spectacle fut un grand succès et les comptes ont dégagé un bénéfice net de Fr. 20'000.- sur un budget total de Fr. 140'000.-.
 - ***Concert du 15.11.2008 – Brassband anglais*** : Le Corps de musique l'Elite, musique officielle de l'Etat de Genève, une fanfare de tradition genevoise, a renouvelé son style en créant un Brassband, ensemble de jazz composé de 30 musiciens professionnels. M. NERFIN, directeur, a demandé de pouvoir organiser un concert à Vandoeuvres pour se faire connaître. La commission a donné son accord pour un concert qui aura lieu le 15 novembre 2008 à la salle communale. Un cachet de Fr. 3'000.- leur est versé et les entrées seront gratuites.
 - ***Cycles de conférences santé*** : Dans la continuité des conférences sur la santé, M. de TOLEDO a proposé un nouvel orateur en la personne de M. Thierry JANSSEN, médecin, chirurgien, psychothérapeute, qui préconise les médecines douces et alternatives. Cette conférence aura lieu au centre communal et la commission attend une proposition de date, pour le courant du printemps 2009.
 - ***Marché de Noël 2008*** : cette manifestation, qui entre dans la tradition communale, aura lieu le samedi 29 novembre 2008, au mail piétonnier.
 - ***Vide-grenier*** : Le prochain vide-grenier sera organisé en 2010.
 - ***Fête des artisans*** : cette manifestation, qui a lieu tous les quatre ans, est programmée pour 2011.
 - ***Sortie des Aînés 2009, dates et propositions*** :
 - *Le repas annuel des Aînés*, en janvier, aura lieu le mercredi 28 janvier 2009. M Enzo CRUCIANI, retraité de son entreprise, parlera de son périple à St-Jacques de Compostelle et le documentera avec des photographies.
 - *Sortie de printemps* : elle aura lieu le mercredi 10 juin 2009 et a pour but la visite des Aigles du Léman à Sciez.
 - *Sortie d'automne* : Prévue le mercredi 7 octobre 2009, elle invitera les aînés pour une soirée cabaret au Palais Mascotte, ce qui leur rappellera quelques souvenirs émus.

- **Organisation du 1^{er} août 2009** : L'orateur désigné est le Conseiller d'Etat, Pierre-François UNGER. Il reste à trouver l'orchestre qui animera la soirée et le bal, avec une préférence pour un type jazzband.
- **Demandes de subvention diverses** :
 - *Chœur de Vandoeuvres-Choulex* : Soutien annuel de la commune d'un montant de Fr. 1'000.-.
 - *Organisation des Fêtes du 500^{ème} anniversaire de Calvin* : Une aide de Fr. 2'000.- a été accordée pour soutenir cette importante organisation qui offrira des spectacles durant 2 mois.
 - *Theatrochamp 2008-2009* : Soutien de Fr. 2'000.-.
 - *Premier concours de l'Orchestre St-Jean pour jeunes solistes* : ce concours, prévu en février 2009, produira de jeunes artistes de moins de 20 ans qui joueront en soliste et seront accompagnés par l'orchestre. La commission, sur un budget évalué à Fr. 5'000.-, propose un subside de Fr. 500.-.
 - *Demande de soutien de Marc BERMAND, pour son album de Vagalatschk, janvier 2009* : après un débat de la commission, une aide de Fr. 500.- est accordée à ce jeune communier.
 - *Compagnie Uranus* : Présentation du Malade imaginaire de Molière au Théâtre l'Alchimic et aux cycles d'orientation de la Seymaz et des Coudriers dans le but de faire découvrir le parcours nécessaire à la création d'un spectacle aux élèves. La commune est sollicitée pour un soutien de Fr. 10'000.- sur un budget de Fr. 220'000.-. La commission accorde un subside de Fr. 2'000.- puisque de nombreux enfants de Vandoeuvres sont au cycle de la Seymaz.
 - Quelques demandes de subvention ont été refusées.
 - **Spectacle d'été 2010** : Pour répondre à la proposition de l'Etat de Genève qui prévoit 2010, année du cirque, la commission est intéressée à organiser un spectacle sur le thème du cirque équestre, vu la tradition équestre de Vandoeuvres.
 - **Présentation d'une pièce théâtrale « au bout du désert » de M. Yves Mahyeu** : La commission accepte de présenter cette pièce à la salle des combles en janvier 2009, si les commissaires sont satisfaits de la représentation donnée au Théâtre des Salons à fin octobre. Mme GOURGOU-LABOURDETTE encourage les commissaires à aller découvrir cette œuvre de qualité et intéressante.
 - **Fouilles archéologiques et réaménagement de la place de Vandoeuvres** : A la question de M. RINALDI, concernant l'intérêt certain des vestiges archéologiques sur la place de Vandoeuvres, la commission a débattu et s'est prononcée en faveur d'une mise en valeur de ces fouilles, qui ne peuvent toutefois être conservées à l'air libre. La commission a acquiescé à l'idée de faire un reportage sous forme de livre.
 - **Situation des Maisons Mainou** : cette fondation a élu un nouveau directeur, M. Philippe LUSCHER, et des travaux de rénovations sont en cours ; la maison sera ensuite louée pour une période de 10 ans, mais elle aura perdu son âme et l'esprit de Germaine TOURNIER.

Débat

- M. TERRIER donne son avis concernant le soutien à M. BERMAN pour son disque de musique Klemer et tzigane : il regrette le rapport négatif et le soutien très modeste au projet du jeune Vandoeuvrien. Ayant écouté son CD, qui sortira en janvier 2009, il a pu noter sa qualité musicale. Ainsi, M. TERRIER estime que ce travail musical peut faire l'objet d'une subvention plus importante que Fr. 500.-, dans le but de soutenir et aider à la réalisation de projets de personnes de la commune.

- M. TERRIER souhaite que ce projet soit à nouveau soumis à la commission lors d'une prochaine séance.
 - Mme CHRISTE indique que M. IMHOOS a de moins en moins de temps à consacrer à la commission Culture et loisirs ; ainsi la commissaire propose de prendre sa place, avec consentement de M. IMHOOS.
 - Mme GOURGOU-LABOURDETTE regrette le départ du commissaire mais remercie Mme CHRISTE de sa proposition et lui souhaite la bienvenue dans cette commission.
 - D'autre part, Mme GOURGOU-LABOURDETTE approuve les arguments de M. TERRIER et suggère une augmentation du subside à Fr. 1'000.-.
 - M. IMHOOS ajoute que les commissaires ne doivent pas défendre un goût personnel mais qu'ils doivent répondre à la question : en quoi un projet X peut intéresser la commune ?
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**
 - **Mme CHRISTE remplacera désormais M. IMHOOS à la commission Culture et Loisirs.**
 - **La mairie enverra un subside de Fr. 1'000.- pour soutenir l'œuvre musicale de M. Marc BERMAN.**

c) *Routes et mobilité*

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 30 septembre 2008.

- M. DESPLAND donne lecture de son rapport, comme suit :
 - **Budget 2009** : Les commissaires ont procédé à un examen approfondi du budget.
 - *Compte 620.301 : voirie communale* : il a été décidé de maintenir le budget pour quatre cantonniers ; ils ne sont que trois actuellement mais risquent de se trouver rapidement en sous effectif.
 - *620.311 – achat de mobilier, machines, véhicules* : certaines machines servant à l'entretien des routes ont un âge certain. La motofaucheuse, utilisée pour déneiger les trottoirs, a 30 ans, la saleuse en a 25 et ne permet plus de régler le débit de sel, ce qui n'est pas écologique. Il est donc prévu de les remplacer.
 - *620.314 – travaux, entretien immeubles par des tiers* : Les chemins du Marclay, de la Rippaz et du Paradis ont été refaits en 2008. Pour 2009, sont prévues des interventions importantes sur les chemins des Entremouilles, Pré-Poiset, Troupe et pré-Moineau. Le chemin Pré-Moineau est en cours de restauration, y compris le trottoir, pour un montant estimatif de Fr. 100'000.-.
- En conséquence, la commission a préavisé favorablement l'ensemble des postes concernant les lignes budgétaires de 620 à 650, pour le budget 2009.**

➤ **Informations concernant les dossiers en cours :**

- *Chemin de la Seymaz* : Les travaux ont été adjugés à l'entreprise SIMOND. Les SIG prennent à leur charge la part qui leur incombe, soit Fr. 1'156'837.-. Les travaux doivent débiter en février 2009 et durer environ 1 année.
- *Secteur Cocuaz – zone 30* : Le dossier, déposé depuis plusieurs mois à la DGM (direction générale de la Mobilité), est toujours en leurs mains. En guise de mobilité, c'est plutôt l'immobilisme ; malgré nos relances, nous attendons toujours le préavis de la direction générale de la mobilité.
- *Mise en séparatif du secteur Tattes-Fontaine* : Les travaux SIG ont commencé à fin août et doivent s'achever en fin d'année; à leur terme, la commune pourra entreprendre les travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées.
- *Chemin des Peutets* : les SIG doivent remplacer une conduite d'eau et, par conséquent, fermer la route durant le chantier. Afin d'éviter de fermer les deux routes du secteur en même temps (Peutets et Tattes-Fontaine), le chantier sera coordonné avec celui des Tattes-Fontaine et devrait débiter début 2009.
- *Place de Vandoeuvres* : la séance de présentation aux Vandoeuvriens, qui s'est tenue le 16 octobre 2008, a été accueillie par les participants de manière généralement positive.
- *Route de Meinier – modération du trafic* : La commission attend toujours le projet du service des Routes cantonales !
- *Eclairage public* : Un audit énergétique a été réalisé par les SIG. La commission suit ce dossier.

A la lumière de cet audit, les membres éclairés de cette commission ne manqueront pas de vous tenir au courant, conclut le président !

• **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 7 octobre 2008.

- M. VOUTAT fait le rapport de la séance qui avait pour but de préparer le prochain numéro de la Coquille :
 - **Préparation de la Coquille n° 25** : la commission propose, entre autre, pour ce prochain numéro, qui verra le jour fin 2008, que les autorités communales (CM et Exécutif) préparent un message personnel de bonne année. Une petite phrase suffit. Ces messages doivent être retournés rapidement à Mme JORNOD, la secrétaire ou à M. VOUTAT, vu que la séance de lecture des articles est programmée mercredi 12.11.2009.
 - **Bornes WIFI** : le coût d'une borne WIFI est de Fr. 200.-, non compris les travaux d'installation. La première sera posée dans le parc de la mairie, une seconde est prévue à l'école. Mais des tests seront faits sur la première borne avant de s'engager plus avant dans ce projet.

• **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) *Ecole, sports et loisirs*

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 14 octobre 2008.

- M. TERRIER relate les points discutés en séance, qui réunissait également les membres du corps enseignant et qui s'est achevée par le traditionnel dîner annuel au restaurant du Cheval Blanc :
 - **Achat de beamer** : Un beamer a été acheté sur le compte école ; un second beamer serait utile et le corps enseignant demande que ce dernier soit financé directement par la commune. L'Exécutif a donné son accord.
 - **Miroir de la salle de rythmique** : la directrice demande la pose de rideaux anti-feu pour obstruer les miroirs qui déconcentrent les élèves. L'Exécutif examine la question mais trouve dommage, à priori, de masquer les beaux miroirs.
 - **Sécurité à la sortie de l'école** : il s'agit d'un thème récurrent qui a été transmis à la directrice, porte parole du corps enseignant et des parents. L'école demande une patrouilleuse supplémentaire au passage de la route de Meinier, devant le centre communal. M. TERRIER a rappelé que la commune avait en suspens un projet de modération de trafic sur la route de Meinier et, notamment, devant l'école. Il serait donc judicieux d'attendre ce projet pour évaluer le besoin d'une patrouilleuse. La directrice a également signalé que le passage clouté devant l'arcade de M. DESTRAZ était dangereux. A cet endroit, une patrouilleuse se justifie. Mme GOURGOU-LABOURDETTE a ajouté qu'il est difficile de trouver des personnes intéressées par ce poste qui nécessite plusieurs déplacements par jour pour des cycles de moins d'une heure de patrouille. M. TERRIER précise que la présence occasionnelle des ASM devrait suffire à discipliner les parents et les automobilistes et à garantir la sécurité routière. M. TERRIER conclut que bien que cette question soit toujours en cours, dans la pratique, il faut noter que la commune n'a pas souffert d'accidents à cet endroit.
 - **Lavabo supplémentaire dans la salle de travaux manuels** : Le professeur d'arts visuels estime qu'un seul lavabo est insuffisant dans la classe. Il serait possible d'en installer un second. L'Exécutif examine cette demande.
 - **Sécurité dans le préau pendant les récréations** : la demande des parents d'élèves qui souhaitent fermer toutes les entrées et accès au préau n'est pas retenue par l'Exécutif, dans la mesure où cette requête n'est ni justifiée ni réalisable du point de vue technique.
 - **Escalade 2008** : Vu l'expérience positive de 2007, la célébration aura lieu à l'extérieur, dans le préau de l'école, le vendredi 12 décembre 2008. Les questions pratiques sont réglées par le comité ad hoc. M. TERRIER encourage les commissaires à participer à ce beau moment de partage avec les enfants.
 - **Compte-rendu des associations** : M. TERRIER rappelle le courrier du GIAP signé par Mme JUNGO, proposant de mettre sur pied des activités parascolaires en fin de journée. Un sondage, établi par cette personne, a montré que quelques familles sont intéressées ; Mme JUNGO a omis de préciser que le règlement du GIAP est strict car il permet l'accueil des enfants entre 17h30 et 18h00 uniquement et propose simplement des activités parascolaires et non un soutien scolaire, ce qui implique que les enfants doivent encore faire leurs devoirs, à la maison, en soirée. Mme GOURGOU-LABOURDETTE ajoute que d'ici 2011, les horaires scolaires seront modifiés et mis en continu avec des fins de journée vers 14h30. Il sera judicieux à ce moment d'évaluer les réels besoins en suivi des enfants par le GIAP. M. TERRIER a préparé un courrier pour répondre à Mme JUNGO que sa proposition n'intéresse pas la commune.

Débat

- Mme VERMEIL revient sur le sujet des patrouilleuses scolaires et trouve dommage qu'aucune disposition n'ait été prise jusqu'à ce jour ; en cas d'accident, ce sera trop tard. La Commune a les moyens d'engager une patrouilleuse supplémentaire, même dans l'attente du réaménagement de la route de Meinier. Il s'agit là d'une mauvaise économie.
 - Mme CHRISTE considère la difficulté de trouver une agente car le travail est contraignant : 4 x 1 heure réparties dans la journée.
 - M. TERRIER estime qu'il est possible de compenser avec la présence des ASM, sachant que la Commune n'est pas un territoire dangereux. Ainsi, la commune peut leur demander de mettre la priorité sur la sécurité routière plutôt que sur d'autres tâches.
 - M. DESPLAND, en tant que président de la commission Bâtiments, Feu et sécurité, rapporte les considérations de la commission : il serait important de recadrer les tâches des ASM aux abords de l'école.
 - Mme GOURGOU-LABOURDETTE estime qu'il y a trois endroits stratégiques dangereux : rte Meinier (arcade DESTRAZ), le carrefour de village (temple) et le parking du centre communal.
 - M. T. PRADERVAND demande pour quelles raisons le modèle suisse allemand (entre autres) n'est pas suivi à Genève ; ce sont les élèves des grandes classes qui assurent la sécurité aux passages à piétons aux abords des écoles, après une formation avec les gendarmeries locales, ce d'autant qu'il est difficile de trouver des patrouilleurs ou patrouilleuses.
 - M. TERRIER trouve la proposition intéressante, à soumettre au DIP.
 - Selon Mme CHRISTE, cela ne doit pas empêcher la recherche d'un/e candidat/e au poste de patrouilleuse.
 - M. BENOIT relève que le montant du budget 2009, attribué aux patrouilleuses, s'élève à Fr. 12'000.-/personne. Il s'agit d'un salaire dérisoire. Il y a moyen de mieux les rémunérer.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE rétorque qu'il existe un tarif cantonal.
 - M. TERRIER propose que ce sujet soit abordé dans le point ad hoc (budget 2009).
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 15 octobre 2008.

- Le rapport de M. de HALLER donne les informations suivantes :
 - **Aménagement de la Place de Vandoevres et zone de rencontre** : la séance a permis de régler tous les points en suspens et les détails permettant de finaliser le projet de M. CALAME : le traitement du sol, les canalisations et drainages, le choix et l'emplacement des arbres, les questions d'éclairage. L'architecte a répondu à la demande communale en prévoyant un poste de Fr. 83'000.- pour la mise en valeur des vertiges archéologiques. Le projet final, dûment soumissionné, propose un investissement de Fr. 1'700'000.- qui concerne les travaux de la place uniquement. Le projet et l'estimatif de la zone de rencontre, qui correspond à la Place de Vandoevres, côté ouest du temple, doivent encore être présentés. Ce montant est celui de la délibération ad hoc, présentée ce soir.

- **Route de Meinier : Hors rapport de commission mais point du procès-verbal.**
M. de HALLER aimerait que la commune prévoie un projet permettant de détourner la route de Meinier depuis l'école en direction du cimetière, ce qui permettrait de créer une zone piétonne entre l'école et le centre communal.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

g) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : M. IMHOOS)

La commission s'est réunie le 4 novembre 2008.

- M. IMHOOS confie les diverses subventions de la commission humanitaire attribuées lors de la séance permettant de solder le compte 2008. Cinq projets ont été étudiés :
 - **Association NORDESTA, Brésil :** Projet de reforestation d'une source dans la région de Gilbés, Etat du Piaui, Brésil : Une subvention de Fr. 6'400.-, correspondant à un projet entier, est octroyée à l'association présidée par Mme Anita STUDER.
 - **Association Bilifou-Bilifou, du Dr Philippe BEDAT :** La commission a proposé un montant de Fr. 15'000.- pour contribuer à la construction du bloc opératoire au centre hospitalier Persis à Ouahigouya, dirigé par le Dr. BEDAT; les travaux ont dû être stoppés par manque d'argent.
 - **Association ASCEAS-GE, Burkina Faso :** Le projet d'assainissement et de revalorisation des déchets ménagers à Saaba, dans les environs de la capitale, est prévu sur trois ans. En 2007, la Commune a déjà octroyé une aide. Ainsi la commission est favorable à poursuivre ce soutien en versant une subvention de Fr. 4'000.-.
 - **Association IAM, Afghanistan :** La demande de l'association porte sur un soutien de Fr. 50'000.- pour le centre ophtalmologique de Mazar-i-Sharif, englobé dans un budget de près de Fr. 450'000.-. Faute de sécurité, certains projets de la région précitée, ont été annulés. La commission s'est montrée réservée par rapport à cette demande même si elle est sensible aux problèmes du pays. Mais les projets sont considérés comme hors cadre et les montants exigés trop élevés par rapport aux options communales. En conclusion, la commission a renoncé à l'octroi d'une aide, qui serait minime pour cette association.
 - **Fondation suisse Bambi « aide aux Enfants », Colombie :** l'Association propose un projet d'aide médicale d'urgence pour 25 enfants hébergés dans un foyer « Bambi » à Cali, Colombie. La commission a été séduite par le projet et recommande une aide de Fr. 4'700.- pour 2008.
 - **Autres projets pour l'année 2009 :** plusieurs commissaires souhaitent présenter des associations et projets, particulièrement centrés sur l'Afrique et Madagascar.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

h) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. de TOLEDO)

La commission s'est réunie le 28 octobre 2008.

- M. le Président propose un compte-rendu bref. Comme d'habitude, la commission a effectué une étude minutieuse du budget 2009 et a tenu compte des propositions des commissaires. Une baisse du centime additionnel de un centime, soit réajusté à 30 ct. a été validée par 3 voix pour et deux voix contre. Ce projet sera débattu au point 4 de l'ordre du jour.
- M. le Président ajoute que le budget a pris en considérations les éléments suivants :
 - La volonté de réaliser les engagements électoraux et d'aller de l'avant dans les projets
 - L'assurance que la commune dispose bien des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces objectifs et de ces engagements.
 - Tenir compte de la crise actuelle qui affectera les revenus de la commune
 - Faire en sorte que la charge financière reste acceptable pour les contribuables.
- M. le Président tient à remercier la comptable, Mme Aline SCHENK, pour le suivi sérieux et compétent des dossiers, ainsi que l'Exécutif pour l'examen approfondi du budget 09.
- M. le Président estime que le budget 2009 peut être qualifié de prudent et il rappelle brièvement les points clés sur lesquels repose ce projet :
 - Les charges ont été budgétées de façon à pouvoir assurer toutes les demandes des présidents de commissions, les projets prévus, les travaux de maintenance et les frais opérationnels, tout en gardant une marge de manœuvre pour tenir compte de la situation économique qui se dégrade de jour en jour.
 - L'hypothèse que les effets de la crise affecteront plus particulièrement le budget de l'année 2010 a été retenue. Ainsi, les revenus ont été évalués avec un abattement important par rapport à l'évaluation faite par le Canton.
 - Le budget 2009 présente un modeste excédent de Fr. 37'534.-. qui a été approuvé par la commission à raison de 3 voix favorables, deux voix défavorables et zéro abstention, avec un taux de centime additionnels fixé à 30 ct.
 - Les charges sont sous contrôle grâce à la vigilance de l'Exécutif d'autant que certaines sont imposées par l'Etat. Par prudence, il est demandé à l'Exécutif de réaliser les projets 2009 après la remise des comptes 2008.
 - Pour 2009, on note une augmentation de 6.6% par rapport aux comptes 2007, due à diverses augmentations de charges (réajustement des indemnités Exécutif, jetons de présence du Conseil municipal, coût onéreux pour le traitement des déchets verts, le démarrage des investissements dont les montants sont inférieurs à Fr. 100'000.-, etc...). Malgré l'augmentation substantielle des charges et la capacité financière évaluée à 30 ct., l'équilibre est acceptable.
 - Concernant les revenus, le rendement du centime additionnel est de Fr. 258'200.-.
 - Les comptes ont été calculés avec un abattement prudent de 10%, supérieur aux chiffres de l'Etat.
 - Bien que l'excédent de revenus soit modeste, il faut aussi tenir compte des réserves substantielles de la commune, de près de Fr. Mios 20.-.
 - Vu les éléments précités, M. le Président estime inacceptable de thésauriser sur le dos des contribuables ; ainsi la demande de diminution du centime additionnel se justifie. Même avec un centime à 30, la commune pourra amplement réaliser tous ses objectifs et assurer ses charges.

- Avec un centime abaissé, la commune montre qu'elle se soucie de ses administrés qui profiteront des retombées sur leurs impôts. Il s'agit d'une modeste contribution à la crise à laquelle les communiens devront faire face.
- La baisse du centime permet encore un excédent de Fr. 37'534.- pour 2009 ; le budget 09 est minutieux, prudent et équilibré.

- M. le Président propose de reprendre le projet de budget 2009, point par point.

Récapitulatif par groupe de fonction – page 1

- Sans commentaires.

Récapitulatif par natures de charges et de revenus (jaune) – pages 2 à 3

- Sans commentaires.

Budget de fonctionnement 2009 par fonctions – pages 4 à 17

- M. le président propose de passer en revue, poste par poste, le projet de budget de fonctionnement 2008.
- *01. Conseil municipal, page 4*
 - ***Cpte 010.300 : jetons de présence***
 - Considérant la ligne budgétaire 010.300 (jetons de présence du Conseil municipal), M. BENOIT estime qu'il devient nécessaire d'établir un règlement de présence/absence du Conseil municipal. Il n'est pas correct de rémunérer des absents, d'autant qu'à plusieurs reprises, Mme le maire est intervenue par de vertes réprimandes sur la fréquence importante des absences des conseillers aux commissions.
 - M. TERRIER estime que ces augmentations sont à soutenir dans l'absolu. Mais cette augmentation doit aller de pair avec un règlement précis pour palier aux absences. Jusqu'à présent, la commune a fonctionné avec un ancien système de récompense par un voyage offert aux conseillers et à leurs conjoints. Ainsi certains sont mieux rémunérés que d'autres, même si les montants s'avèrent dérisoires. L'écart 2008-2009 s'élève à Fr. 16'000.-, soit une augmentation de 36%. Il est donc justifié de vouloir rémunérer les activités des conseillers quand ils travaillent plutôt que d'offrir un voyage aux conjoints ou défrayer les conseillers absents.
 - A ce stade, M. TERRIER estime qu'il faut voter l'augmentation, qui se justifie puis, dans un deuxième temps, discuter du mode de répartition.
 - M. le Président rappelle que la commission administrative et financière est le lieu pour régler cette question d'ordre juridique et administratif.
 - M. TERRIER approuve car même si le montant est voté, cela n'oblige pas à le dépenser.
 - M. le Président précise que ce poste ne sera plus nécessairement destiné aux voyages du Conseil municipal.
 - M. TERRIER ajoute qu'il n'a jamais compris à quoi le solde reçu correspondait.
 - M. FOËX propose la création d'une ligne supplémentaire : voyage en sus de celle qui correspond à la solde.
 - Mme le maire rappelle qu'il fut un temps où les conseillers, accompagnés de leur conjoint/e, se réjouissaient du voyage annuel des autorités communales. Puis, dès les années 95, les mentalités ont évolué et certains conseillers n'ont plus pu ou plus souhaité participer à ces voyages. Ainsi une compensation a dû être trouvée : les

absents au voyage reçoivent en contrepartie une indemnité et le solde est ensuite distribué à chacun.

- *O2. Maire et adjoints, page 4*

- ***Cpte 020.300 : indemnités***

- M. BENOIT constate que le poste a été réévalué pour 2009 à **Fr. 180'000.-**, ce qui donne une augmentation de revenus de 80% entre 2004 et 2009. S'il ne doute pas un instant que cette augmentation se justifie, il est important d'assortir ce montant d'une explication.. Il est important d'accorder de la transparence à une telle décision.
- M. le Président rappelle qu'à l'origine de ces ajustements d'indemnités, il y a eu une proposition de M. RINALDI, car ces indemnités étaient symboliques et très sous-évaluées par rapport à l'engagement de l'Exécutif qui, depuis, devient de plus en plus prenant et complexe. Des indemnités correctes peuvent rendre ces postes d'élus attractifs pour le futur et susciter des vocations. Dans le cas présent, il n'y avait plus eu d'augmentation depuis 5 ans. De plus, ce chiffre est une proposition que votre conseil peut modifier, voire réfuter.
- M. le Président précise que ces postes sont partis de très bas, car auparavant, ils étaient occupés par des personnes à temps partiel. L'évolution fait que l'Exécutif actuel est très sollicité par des démarches internes ou externes à la commune, devant considérer Vandoeuvres dans sa région.
- M. de HALLER rappelle que ce poste se répartit comme suit : 40% le maire, 2 x 30%, les adjoints.
- M. BENOIT se renseignait sur ce point mais ne s'y oppose pas.

En conclusion, les lignes 010.300 et 020.300 sont maintenues telles quelles.

- ***Cpte 020.307 : retraite Conseil administratif***

- M. VOUTAT fait remarquer que cette ligne devra être augmentée au fur et à mesure des retraites des anciens exécutifs. C'est donc un poste qui sera en constante augmentation.

- *O5. Administration, page 4*

- ***Cpte 050.304 : caisses de pension et prévoyances***

- Cette ligne correspond aux pensions des 1^{er} et 2^{ème} piliers du personnel administratif.

- ***Cpte 050.352 : ACG : cotisations SIACG***

- M. VOUTAT souhaite connaître les détails des cotisations relatives à la facturation des prestations du SIACG.
- Mme le Maire prend note de la demande et enverra le calcul détaillé de l'ACG, sachant que la cotisation relative aux frais de fonctionnement, part de Vandoeuvres, s'élève à Fr. 24'472.- alors que la cotisation concernant les investissements, part de Vandoeuvres, est évaluée à Fr. 5'127.-.

- *08. Immeubles du patrimoine administratif, page 5*
 - Sans commentaires.
- *09. Autres charges et revenus, page 6*
 - ***Cpte 090.427 – redevance Services industriels***
 - M. VOUTAT a noté la diminution du budget 2009, estimé à Fr. 140'000.-.
 - Mme le Maire confirme que la Commune prévoit une diminution de charges due aux économies d'énergie, mais les chiffres 08 ne sont pas encore connus. Il s'agit d'une estimation des SIG, annoncée en avril 2008, concernant la baisse tarifaire de l'acheminement et de la baisse des redevances des administrés.
 - Suite à l'audit sur l'éclairage public, les frais d'éclairage devront diminuer. A ce jour, l'Exécutif doit encore sur prononcer sur le choix des luminaires, pour des questions d'esthétique.
 - En 2009, il est prévu d'engager l'audit énergétique des bâtiments communaux, sur la base d'une délibération, tout comme pour l'audit de l'éclairage public en cours.
 - ***Cpte 090.307 – prestations aux pensionnés***
 - Mme le Maire précise qu'il s'agit des pensions octroyées par la commune au personnel retraité ou à leurs veuves.
- *10. Etat civil, page 7*
 - ***Cpte 100.351 – frais documents d'identité***
 - La Commune paie l'achat des pièces d'identité qui sont ensuite remboursées par les requérants ; ces frais sont donc couverts par les recettes.
- *10. Police municipale, page 7*
 - ***Cpte 110.301 : traitement du personnel***
 - M. BENOIT relance le débat initié précédemment. Il note que le montant annuel du traitement de deux patrouilleuses s'élève à Fr. 25'850.-, soit Fr. 12'925.- par personne. Ce salaire est très bas et doit être augmenté, car ce poste concerne la sécurité des enfants.
 - M. BENOIT est partisan d'engager des patrouilleuses et d'augmenter les salaires des patrouilleuses actives.
 - Mme GOURGOU-LABOURDETTE précise que le salaire des patrouilleuses se réfère au tarif cantonal.
 - M. TERRIER soutient la proposition : soit augmenter les salaires.
 - Mme le Maire profite de cette discussion pour transmettre la décision de l'Exécutif concernant le personnel communal : dans la mesure où l'Exécutif voit ses indemnités augmentées, il est juste d'indexer le traitement du personnel. Afin d'éviter une ponction considérable du 2^{ème} pilier sur une augmentation salariale, il est proposé de verser une indemnité aux employés. Il n'est pas possible d'encourager les élus, de se soucier des contribuables et d'oublier le personnel.

- M. VOUTAT a effectué un rapide calcul du tarif /heure des patrouilleuses. A raison de 40 heures par mois, elles touchent un salaire d'environ Fr. 33.-/heure, ce qui est correct.
- Mme CHRISTE ajoute qu'un salaire supplémentaire permettrait d'engager, soit une patrouilleuse à plein temps, soit deux personnes à mi-temps.
- Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un ancien report de charge du canton aux communes.
- M. le Président propose que l'assemblée décide du montant à octroyer à ce poste.

Décision

La commission, à l'unanimité, propose une augmentation du poste 110.301 à Fr-60'000.-, permettant la création d'un poste de patrouilleuse supplémentaire, le solde étant dévolu à une augmentation salariale des deux patrouilleuses.

• *Cpte 110.352: Participation aux frais de surveillance (ASM)*

- M. BENOIT s'interroge sur la dépense de Fr. 80'000.- relatif à l'engagement des ASM. Sachant que ces derniers ne donnent pas satisfaction, faut-il poursuivre l'expérience ou envisager une alternative que la commune pourrait mieux maîtriser. Serait-il possible d'engager son propre ASM ?
- Mme le Maire rappelle que la discussion a déjà eu lieu. Ce montant correspond à la participation communale au dossier piloté par la commune de Collonge-Bellerive. Vandoeuvres évite ainsi toutes les charges et frais annexes (salaires, charges sociales, bureau, véhicule, uniformes, etc...). Ce poste correspond à un engagement des ASM à 20 heures par semaine (pour trois ASM).
- Plusieurs conseillers affirment n'avoir jamais rencontré les ASM sur le territoire communal.
- Mme le Maire infirme : elle reçoit les compte-rendus hebdomadaires des ASM qui interviennent sur la commune. Ils sont intervenus 139 fois et sont toujours deux agents. Ils fonctionnent avant tout devant l'école. Ils ont un rôle d'îlotier mais doivent assumer aussi des tâches plus répressives.
- M. de HALLER rappelle que la commission s'est penchée sur le sujet. Il est évident qu'il y a des choses à recadrer mais il est aussi vrai que les ASM interviennent quand c'est nécessaire.
- Mme le Maire ajoute qu'ils répondent toujours aux demandes communales, concernant par exemple, leur présence à des manifestations communales ou privées.
- M. le Président est d'avis de ne pas débattre plus longuement sur ce sujet qui incombe à la commission ad hoc.
- Mme GOURGOU-LABOURDETTE ajoute que la prise en charge d'un ASM par la commune doublerait les charges. Il faudrait prévoir un salaire et traitement de Fr. 160'000.-/ASM/ année.
- M. le Président insiste : il s'agit d'une discussion de commission. Cette solution a été adoptée. Si les besoins évoluent, la commune peut adapter, sachant qu'il s'agit d'un investissement lourd qui nécessite une infrastructure adéquate. La commission doit s'intéresser à cet objet et voir comment faire progresser le dossier. Il est trop tôt pour faire une analyse globale, après 9 mois d'embauche.
- M. FOËX rappelle que les ASM ont aussi un rôle de sécurité et surveillance sur la Commune, et non seulement celui d'assurer la sécurité des élèves à l'école. L'embauche d'une patrouilleuse supplémentaire permettra de re-axer le travail des ASM.

- M. IMHOOS estime qu'il est nécessaire de revoir leur cahier de charges.
 - Mme le Maire relève qu'il est important de profiter des synergies intercommunales. Le dossier des ASM est un bon exemple.
- 14. *Incendie et secours*, page 8
 - ***Cpte 140.311 : acquisition matériel, intervention sécurité publique***
 - Mme CHRISTE relève le montant prévu pour l'installation d'une cellule arrière sur le Mercedes 410, estimé à Fr. 80'000.-.
 - M. DESPLAND rappelle que la commission sécurité s'est prononcée en faveur de cette solution et qu'ainsi le montant a été mis au budget.
 - M. T. PRADERVAND, en tant qu'ancien commandant de la compagnie, estime que cette option est ridicule : il ne vaut pas la peine d'installer une cellule d'au minimum Fr. 80'000.- sur un véhicule de 1986. Lors de l'achat du dernier camion, la commune a pu céder son ancien pour un prix intéressant : Fr. 13'500.- pour un véhicule de 10 ans et avec 8'000 km. Il fonctionne toujours bien. Il serait plus judicieux de réserver ce montant pour acquérir un nouveau véhicule, sachant qu'un tel achat a droit à des subventions cantonales.
 - M. le Président propose d'augmenter le budget et de donner la possibilité à la compagnie de faire les travaux.
 - M. T. PRADERVAND ajoute que la saleuse de la voirie, qui a 25 ans, va être remplacée. Dans ce cas, l'investissement est justifié.
 - Mme le Maire ajoute que l'Exécutif s'est tout d'abord prononcé contre l'installation de la cellule sur le Mercedes 410. Les arguments de M. IMHOOS, entendus en séance de la commission financière, ainsi que sa participation, même brève, à l'exercice des pompiers du samedi 8 novembre, ont fait modifier sa position. Il est important que les sapeurs puissent bénéficier d'un confort de travail et de sécurité (meilleure accessibilité au matériel souvent lourd et encombrant). Pour ces raisons, Mme le Maire est favorable à cette dépense.
 - M. le Président confirme que la somme est au budget. On verra si elle doit être dépensée.
- * 16. *Protection civile*, page 9
 - Sans commentaires.
- * 21. *Ecoles publiques*, page 10
 - ***Cpte 211.311 : achat de matériel***
 - Mme VERMEIL est étonnée de l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des maîtres ; c'est une dépense ridicule.
 - Mme CHRISTE signale que les enseignants, plus de 10, prennent leurs pauses et leurs déjeuners sur place. Ne faisant pas leur vaisselle, Mme VALOT devait la faire à leur place, ce qui n'est pas correct.
 - M. le Président rappelle que la commission ad hoc a accepté cette dépense.

-
- * 30. *Encouragement à la culture*, page 11
 - Sans commentaires.
 - * 33. *Parcs et promenades*, page 11
 - Sans commentaires.
 - * 34. *Sports*, page 12
 - Sans commentaires.
 - * 35. *Autres loisirs*, page 12
 - Sans commentaires.
 - * 54. *Institutions pour la Jeunesse*, page 13
 - Sans commentaires.
 - * 58. *Aide sociale*, page 13
 - ***Cpte 580.318 : organisations diverses par la commune***
 - Ce poste concerne la sortie des Aînés, ainsi que les cycles de conférence sur la santé. La réserve 2008 de Fr. 60'000.- suffira à organiser les conférences prévues en 2009.
 - ***Cpte 580.365 : subventions institutions privées, aide sociale***
 - M. BENOIT demande si la commune aide aussi les personnes nécessiteuses de la commune.
 - M. FOËX confirme : la commune utilise parfois le fonds d'entraide pour des cas particuliers. La Commune est également ouverte pour seconder toute personne en difficulté sur la Commune. Les commissaires qui seraient au courant de cas difficiles peuvent en informer la mairie.
 - * 62. *Routes communales*, page 14
 - Sans commentaires.
 - * 65. *Trafic régional*, page 14
 - ***Cpte 650.313 : abonnements mobilité (TG/CFF, divers)***
 - Mme le Maire résume les décisions prises concernant la mobilité des administrés : il est nécessaire d'encourager la mobilité douce en offrant des abonnements demi-tarifs aux aînés et aux jeunes de moins de 25 ans, accompagnés d'une carte TPG de Fr. 50.-. La Commune entend poursuivre également sa politique d'incitation en offrant une participation de Fr. 150.- aux communiens intéressés par l'acquisition d'un abonnement annuel TPG et en prenant aussi désormais en charge, à raison de Fr. 100.-, les renouvellements d'abonnement.
 - De plus, en 2009, les plaques de vélos seront offertes.
 - * 71. *Approvisionnement en eau, Protection et Correction des eaux*, page 15
 - Sans commentaires.

* 72. *Traitement des déchets*, page 15

• **Cpte 720.311 : achat de machines, bennes, etc...**

- Mme le Maire signale qu'un inventaire des poubelles situées sur le domaine public a été effectué par la voirie. Il en ressort que ce matériel est vieux, dépareillé et laid. Le remplacement de toutes les poubelles (près d'une centaine) coûte cher (à raison d'environ Fr. 2'000.-/pièce, tout compris). Il est prévu de réaliser ce projet sur 2 ans. La commune souhaite aussi installer des poubelles de tri dans les espaces publics (parc mairie, préau école, etc..)

Le montant de Fr. 90'000.- concerne l'année 2009. Ce chiffre est encore estimatif.

- Le mot du président : il faut savoir que Vandoeuvres met Fr. 90'000.- à la poubelle !

* 74. *Cimetières et crématoires*, page 16

- Sans commentaires.

* 78. *Autres tâches de protection de l'environnement*, page 16

- Sans commentaires.

* 79. *Aménagement du territoire*, page 16

- Sans commentaires.

* 90. *Impôts*, page 17

• **Cpte 900.400 : Impôts sur revenu et fortune personnes physiques**

- M. le Président relève que le pied de page est important. Il montre l'évaluation de l'Etat et la marge de manœuvre confortable que la commune calcule pour 2009. Cela justifie également la diminution du centime additionnel à 30 : la commune peut réaliser tous ses objectifs et projets 2009, d'autant que l'on doit faire avec les lenteurs administratives cantonales.
- M. le Président ajoute que la baisse du centime additionnel, de 1 centime, est symbolique ; il est possible de faire plus.
- M. le Président propose le débat au point de la délibération.

* 94. *Charges et Revenus des capitaux*, page 17

- Sans commentaire

- **Il est pris acte du budget de fonctionnement 2009 qui sera corrigé en fonction de la modification demandée, relative au poste « police municipale – 110.301 – traitement du personnel » réajusté à Fr. 60'000.-.**

4. Projets de délibérations

Taux du centime additionnel

Débat

- M. BENOIT constate qu'il n'y a plus de marge entre les charges et les revenus si le centime additionnel est maintenu à 30 ct et si le poste des patrouilleuses scolaires est rajouté.
- M. le Président rappelle qu'en plus de l'excédent de revenu, notre commune possède une marge de manœuvre importante résultant de l'abattement fait par rapport aux prévisions fournies par l'administration. La commune peut ainsi tabler sur une marge de **Fr. 800'000.-** qui doit être considérée comme un excédent prévisible de revenu, puisque le budget proposé couvre les charges prévues.
- M. BENOIT estime qu'il s'agit d'une boutade de diminuer le centime additionnel. Ayant repris les mots du président depuis le début de la séance, il énonce les points entendus suivants :
 - le président a, à maintes reprises, prôné la prudence. Cette mesure est imprudente.
 - La situation générale se dégrade et aura un impact certain en 2009.
 - Les charges imposées par l'Etat s'accroissent et sont encore mal connues.
 - La baisse du centime vis-à-vis du canton et des communes est néfaste.
- C'est sur ce constat que néanmoins, ajoute M. BENOIT, il nous est proposé de rendre de l'argent aux contribuables. La baisse du centime impliquera une diminution des recettes. La gestion d'une commune, qui est d'abord une collectivité, doit tenir compte que certains contribuables y participent plus que d'autres en fonction de leurs moyens financiers. Les recettes entrent dans un tronc commun pour des projets qui intéressent toute la collectivité. Si la tendance est de faire moins payer les gros contribuables, car ce sont eux qui paient beaucoup, cela n'est plus équitable. C'est donc une vision faussée qui ne tient pas compte des bas revenus. Il est important de respecter la notion de collectivité et il faut être solidaire.
- De plus, cette décision donne l'impression que la commune n'a ni projets, ni vision d'avenir. C'est une vision à court terme qui ne tient pas compte de projets communaux à long terme. De plus, nous savons que nous allons vers une situation économique difficile qui va empirer.
- Dès 2010, la commune aura à charge sa part de nouvelle péréquation. Il est important d'avoir le bon réflexe pour rendre la gestion communale le plus linéaire possible et tenir compte que certaines communes genevoises ont de la difficulté à boucler leur budget. La solidarité communale est nécessaire ; il ne sert à rien de provoquer avec une baisse du centime face aux communes qui n'ont pas le privilège de Vandoeuvres ; ce n'est pas une attitude respectueuse et solidaire.
- M. de HALLER tient à corriger quelques points des propos méritoires de M. BENOIT.
 - Pour rappel, dans le système fiscal genevois, le contribuable est prélevé dans sa commune de travail et non de domicile. La plupart des administrés travaillent hors commune. Selon les statistiques, une proportion importante des revenus de Vandoeuvres provient des personnes retraitées. Une baisse du centime additionnel aura peu d'impact sur les gros revenus provenant du travail. En revanche, cette baisse est justifiée pour de nombreux contribuables, souvent retraités ou seuls, qui ont pu faire des économies et qui en vivent. Pour ces personnes, la baisse du centime est calculée sur l'intégralité de leur revenu et aura un certain impact.

- Concernant la péréquation intercommunale, même si elle n'est pas idéale, elle existe et règle un certain nombre de problèmes. Vandoeuvres y participe à hauteur de son revenu.
- Il est donc important de bien dissocier l'impôt communal de Vandoeuvres de celui de la solidarité intercommunale.
- La Commune a pu accumuler une fortune nette, équivalent à deux exercices complets (près de Fr. 20 Mio). Les charges prévues, telles que le remplacement des poubelles, les augmentations de jetons de présence, des indemnités de l'Exécutif et du personnel, n'entament cette fortune puisqu'il s'agit du fonctionnement.
- Si, toutefois, la Commune avait des projets d'investissement importants qui ne pourraient être financés par nos revenus, il est toujours possible d'augmenter le centime additionnel ; cela n'est pas interdit. En revanche, il sera extrêmement difficile de diminuer les frais de fonctionnement, entre autres, les augmentations des jetons de présence et des indemnités. Il faut donc rester attentif au message que l'on donne.
- La commune peut faire des efforts, a les moyens d'investir. Baisser le centime additionnel est une juste mesure : plusieurs autorités de notre pays, qu'elles fédérales ou cantonales, baissent leurs impôts si elles le peuvent. De notre côté, nous le pouvons :
 - Tous les projets communaux actuels sont parfaitement couverts.
 - Ce centime est un outil qui se vote chaque année, principe d'un vrai pilotage des finances communales.
 - Les frais de fonctionnement ne peuvent en principe pas diminuer.
 - Cette baisse, qui représente un montant de Fr. 265'000.-, est avant tout un signe symbolique, qui contribue modestement à la relance économique plutôt qu'à la thésaurisation des deniers publics.
- M. le Président reprend les paroles de M. BENOIT, qui l'a cité, mais qui a omis l'essentiel de son message. En tant que président de la commission financière, affirme le président, il est difficile de vouloir prélever des impôts alors que tous les projets que nous avons, y compris ceux que nous pourrions avoir, pourront être financés. Il n'y a ainsi aucune raison de thésauriser plus. La Commune a largement de quoi réaliser tous ses objectifs. Ce point, rappelle M. le Président, n'a pas été relevé par M. BENOIT.
- De plus, concernant les gros et petits contribuables, et comme l'a précisé M. de HALLER, il n'est pas certain que la baisse du centime n'affecte que les gros revenus.
- M. le Président ajoute que ses propositions n'ont rien d'exotiques puisque le gouvernement genevois, pas particulièrement néo libéral, prévoit des baisses d'impôt tout comme d'autres cantons tels que Berne et Neuchâtel. Le fait que la Commune décide très modestement de la baisse d'un centime n'a rien d'une provocation, même si certains conseillers le pensent. Au contraire, cela serait considéré comme un apport pour aider les gens à faire face à la situation de crise actuelle, qui reste un apport extrêmement modeste. Si la Commune voulait faire plus pour une contribution à la population, il faudrait envisager de descendre de 2, voire 3 centimes additionnels. Une telle proposition peut être discutée ; mais dans ce cas, il faudrait faire une évaluation de l'aide que cela représente pour les communiens par rapport à la capacité financière de notre commune.
- M. BENOIT ajoute que dans les milieux politiques genevois, ce genre de mesures ou de décisions est très mal perçu et considéré comme un acte provocateur.
- M. BENOIT rappelle que la gestion de Vandoeuvres est consécutive des non dépensés ; il n'est donc pas étonnant que la commune soit si riche aujourd'hui.
- Concernant les actifs, M. BENOIT constate que la Commune a de l'argent, mais n'a pas d'actifs, qu'ils soient immobiliers ou autres, car elle n'a pas investi ; ainsi, Vandoeuvres a deux années de recettes d'avance. Dans le cas présent, le commissaire estime que la

gestion n'est ni orthodoxe ni saine, même si la Commune a beaucoup d'argent, car elle ne s'est pas créé d'actifs réalisables le moment venu.

- M. de HALLER rappelle qu'il ne faisait pas encore partie du Conseil municipal avant l'actuelle législature mais estime que les élus actuels investissent dans de bons projets.
- M. le Président intervient : dire que la gestion d'une Commune n'est pas bonne alors qu'elle a une réserve pour financer tous ses engagements en cours et à venir, ses projets même ceux qu'elle n'a pas encore imaginés et qu'elle ne possède aucune dette, c'est faire preuve d'une ignorance inquiétante sur la situation financière de notre commune de la part d'un conseiller municipal qui siège à notre conseil depuis de nombreuses années !. Il ajoute que bien des communes rêveraient d'avoir une situation financière aussi solide que la nôtre. C'est la raison pour laquelle il n'y a aucune raison, réitère le président, d'augmenter encore nos moyens dès lors que l'on peut financer tous nos projets.
- M. TERRIER prend la parole et se dit très circonspect par rapport à ce qui a été dit parce qu'aujourd'hui le président de la commission financière affirme que la commune a de quoi réaliser tous ses projets. Hier, il n'y a pas si longtemps, ajoute M. TERRIER, le président tenait un autre discours qui était de vendre les actifs de la commune pour pouvoir financer les travaux ; ainsi de deux choses l'une, soit on a l'argent, soit on ne l'a pas. Mais ces deux discours sont fondamentalement opposés sur le même sujet.
- Pour sa part, M. TERRIER n'est pas d'accord avec cette manière de penser et se dit opposé à cette baisse du centime additionnel pour d'autres motifs encore que ceux énoncés par M. BENOIT.
- M. TERRIER donne lecture de son commentaire dans les termes suivants :

Contre une baisse du centime additionnel à Vandoeuvres !

Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait !

- ▶ *Nos comptes sont aujourd'hui bénéficiaires mais la conjoncture est au plus mal et s'annonce morose pour l'année à venir, au moins.*
- ▶ *La crise financière que nous traversons a un impact direct sur les revenus des ménages ainsi que sur les rendements de l'épargne et les performances des fortunes des particuliers et des entreprises*
- ▶ *Elle impacte également directement la santé de l'économie dans son ensemble : quand la finance va mal, c'est tout le système qui vacille*
- ▶ *Nous allons par conséquent au devant d'une baisse massive des recettes fiscales dans l'avenir, selon une récente étude menée par Genève Place Financière commentée par Yvan Pictet, c'est en centaine de millions que cette baisse se chiffrera*
- ▶ *Proposer une baisse d'impôts dans ces conditions est totalement irresponsable aujourd'hui : elle paraît incongrue, voire indispensable, ajoute M. TERRIER*
- ▶ *Nous devons attendre de connaître les réels développements de cette crise avant de pouvoir envisager une diminution de notre centime additionnel*
- ▶ *Bien plus, l'on sait également qu'à Genève, l'estimation du revenu de l'impôt est toujours passablement aléatoire, les correctifs de valeurs sont systématiques et importants et interviennent avec effet rétroactif : le budget 2009 qui vous est présenté pourra être fortement revu dans les prochaines années*

Nos charges futures vont aller en s'accroissant !

- M. TERRIER ajoute que le 2^{ème} motif, qui a déjà été souligné et qui concerne la mise en séparatif du réseau communal, est que c'est cher, même beaucoup trop cher. Le coût des déchets également est onéreux, et les déchets verts également. Ces coûts font partie des charges des administrés. Restent encore les projets futurs pas encore réalisés et en cela, le

commissaire rejoint les arguments de M. BENOIT concernant le fait que la commune a peu réalisé hormis dans le béton (par exemple les millions dépensés pour la réfection des routes) ; tous ces projets vont aller en augmentant.

- ▶ *L'aménagement et la densification de notre environnement créeront des charges supplémentaires : frais de construction et d'entretien de nouveaux immeubles, mesures à prendre en matière de circulation routière et nécessité de prévoir de nouvelles infrastructures publiques*
 - ▶ *Les bâtiments propriétés de notre Commune nécessiteront à l'avenir des investissements non négligeables liés non seulement à leur entretien mais également à leur rénovation : l'auberge de Vandoeuvres est le symbole de ces investissements que nous devons consentir*
 - ▶ *Ces charges iront de paire avec des besoins accrus en personnel et nécessiteront la revalorisation de certaines fonction : autrement dit il nous faudra augmenter nos charges salariales et cela devra concerner tout le personnel communal*
 - ▶ *Ces développements urbanistiques, qui doivent s'appréhender au niveau de la région et pas seulement de la Commune, induiront également des dépenses liées à la sécurité et à l'encadrement de cette population : création d'une véritable zone sportive et récréative, soutien accru aux associations locales, amélioration de notre politique de solidarité si la population arrivante, moins favorisée, a besoin d'aide*
 - ▶ *Nous devons faire entrer Vandoeuvres dans l'ère moderne : notre réseau de communication et de télécommunication est à développer de toute urgence, car totalement obsolète ('ADSL performant qui n'existe toujours pas, TV câblée dans tous les ménages, par exemple).*
- M. TERRIER estime que si la commune a suffisamment d'argent pour réaliser tous ces projets, il n'est pas nécessaire de baisser le centime additionnel, car ces projets seront couplés de charges inhérentes. Il vaut mieux être prudent par rapport à une baisse d'impôts car les charges futures sont incontournables.
 - ▶ *En clair, un développement soutenu mais harmonieux nous encourage à maintenir le taux de centime à ce qu'il est aujourd'hui, soit un des plus bas du Canton, permettant à l'avenir encore de mettre sur pieds un budget prudent et équilibré*
 - M. TERRIER ajoute également l'argument de l'image privilégiée donnée par la Commune, commune riche et huppée qui a encore l'arrogance de baisser ses impôts et de faire profiter les privilégiés.
 - Dans ce cas, ajoute M. de HALLER, il sera nécessaire de réfléchir aux jetons de présence et aux augmentations prévues pour les autorités communales, car cela sera une réalité prise en compte par les électeurs.
 - M. TERRIER reprend la parole pour aborder le dernier point : le Conseil municipal n'est pas tout seul pour décider d'une baisse d'impôts. La politique communale est aussi de supporter les décisions qui ne lui appartiennent pas.

Nous ne sommes pas les seuls maîtres à bord !

- ▶ *La politique de transfert de charges et de tâches du Canton aux communes peut aller, et ira, en augmentant, alors que les communes ne peuvent pas transférer leurs charges à d'autres*
- ▶ *Nous devons être prêts à pouvoir réagir aux besoins nouveaux que certaines modifications législatives cantonales et/ou fédérales induiront : on peut penser à la modification des horaires scolaires qui nécessiteront de repenser totalement notre prise en charge des élèves après l'école, induisant d'inévitables coûts sous forme de cours de langue, de sport, de musique ou tout simplement de garde (sur base du prix du GIAPP)*

- ▶ *Nous devons observer comment se dérouleront les prochaines années en termes de développement de nouvelles zones d'habitation à proximité de notre Commune. Quels seront les impacts en terme de sécurité routière, de sécurité ou simplement de bien-être qu'il faudra prendre en compte et régler ? Ces paramètres impacteront également sur l'augmentation des charges communales.*
- ▶ *Nous devons observer comment et à quel rythme la crise financière actuelle se développera*
- ▶ *Et surtout, nous devons attendre de connaître les effets futurs de la nouvelle péréquation financière. Aujourd'hui, le détail de cette péréquation n'est pas connu et un projet de loi, datant de 1997, est encore pendant à la commission fiscale ; ce projet veut pénaliser les communes ayant un taux de centimes additionnels trop bas, soit en-dessous de 45 ct. Ainsi, la commune serait pénalisée de toutes manières.*

**POUR TOUTES CES RAISONS IL FAUT REFUSER
TOUTE BAISSSE DU CENTIME ADDITIONNEL !**

- En conclusion, réitère M. TERRIER, il ne votera pas le budget avec un taux du centime additionnel à 30 ct mais propose de revoir le budget avec un taux à 31 ct.
- M. IMHOOS souhaite conclure brièvement, suite à tout ce qui a été énoncé. La baisse du centime additionnel reste un cadeau, mais empoisonné, car l'avantage d'aujourd'hui ne sera plus un avantage dans le futur, dans l'hypothèse plus ou moins probable (tous les indicateurs sont là pour nous le montrer) que l'on va vers une situation économique mauvaise.
- De plus, ajoute, M. IMHOOS, ce n'est pas parce que le Canton de Genève ou la Berne fédérale décident de baisser les impôts qu'ils font preuve de plus d'intelligence.
- A ces commentaires, M. le Président relève sa satisfaction face à ce débat de fonds, car c'est un débat qui a trop rarement lieu. Il constate que la baisse du centime semble avoir fortement inspiré M TERRIER qui nous a fait toutes sortes de projets intéressants. Il souhaite que M. TERRIER continue à être une force de propositions à d'autres occasions que celle de la discussion sur le centime additionnel.
- M. TERRIER rappelle que ses propositions ont déjà été faites, et même de longue date et qu'il suffit de donner l'occasion de le faire.
- M. le Président souhaite revenir sur un sujet abordé par M. TERRIER pour crédibiliser ses propres arguments : vous vouliez conserver un terrain, en zone villa, qui a coûté une fortune pour le transformer en terrain vert.
- Les commissaires et le Maire objectent : ce terrain ayant été acquis comme réserve foncière, si nécessaire en échange de terrain en zone agricole. Dans l'intervalle, la proposition d'en faire une sorte de parc avait été soulevée.
- M. le président avoue être content de s'être trompé sur ce point mais il se réjouit de la décision de ce conseil qui a permis la vente de ce terrain dans de bonnes conditions car à l'époque notre situation financière n'était pas aussi solide qu'aujourd'hui.
- Concernant le signal à donner, M. le président veut le donner aux communiens et non aux hommes politiques dont on ne pourra pas les empêcher de considérer la décision communale comme une provocation. En conclusion, ajoute M. le Président, la seule préoccupation que la commune doit avoir est d'avoir des finances saines ; la commune les a ; elle a aussi des projets, nombreux, qui ne sont pas encore en vigueur, au vu de la lenteur des procédures administratives.
- Ainsi, notre principale préoccupation devrait être celle relative aux habitants de la commune.
- Quant à la péréquation, quoi que l'on fasse, ou quoi que l'on décide, dans tous les cas, la commune passera à la caisse. Cela ne changera rien et Vandoeuvres donnera toujours autant aux communes qui sont dans le besoin.

- Ainsi, réitère M. le Président, il ne voit aucune raison qui empêche les autorités communales à voter une baisse du centime additionnel. Cette décision tient compte du ralentissement probable de 2009 et des engagements prévus par la commune qui pourront être assurés. De plus, l'Exécutif, depuis de longues années, a toujours su maîtriser les charges communales. La baisse du centime ne génère pas de risques et ne devrait pas susciter de craintes.
- Il est possible d'aller plus loin dans la réflexion, si la situation financière est sous contrôle ; dans un ou deux ans, il sera probablement possible de baisser encore nos centimes additionnels. Si dans le futur, lorsque tous nos projets actuels seront achevés, la commune devait avoir besoin d'argent pour financer un nouveau projet très important, les communiens comprendront une éventuelle hausse du centime. Dans une telle hypothèse, improbable au demeurant, la commune aura malgré tout fait économiser pendant quelques années des deniers aux contribuables.
- M. BENOIT intervient : c'est à croire que toutes les prévisions faites sur une situation qui s'avère aller vers un avenir difficile n'auront pas d'incidence sur la commune. C'est une sorte d'arrogance car la péréquation touchera durement la commune.
- Il faut aussi tenir compte du fait que les hommes politiques gouvernent également Vandoeuvres, déjà dans leur collimateur. La commune paiera très chèrement cette provocation. Il n'est pas possible de tenir un double langage, soit dire en même temps que la situation va se dégrader, selon des analyses fondées, et se faire, parallèlement, le plaisir de diminuer le centime. Il manque de cohérence : ou bien la commune prévoit une situation difficile avec une économie dégradée (2009 puis 2010) et se donne les moyens de faire face ; mais il est irresponsable de dire que si la situation devient difficile, on augmentera les impôts. La bonne solution est de dire que lorsque la situation sera difficile, les réserves seront suffisantes et il ne sera pas nécessaire d'augmenter les impôts.
- Mme le Maire souhaite donner l'avis et la position unanime de l'Exécutif, sans reprendre tous les arguments précités : l'Exécutif demande de maintenir le centime à son taux actuel, pour les raisons énoncées par les divers intervenants. Les motifs invoqués par le président sont également valables mais, le rappelle Mme le Maire, la commune a déjà baissé, il y a deux ans, le centime additionnel d'un point. Il existe chaque année la possibilité de redéterminer le taux du centime. Si la baisse ne se fait pas cette année pour les raisons avancées, car la conjoncture économique et financière n'est pas appropriés, et si la situation se stabilise, il sera toujours assez tôt de se poser la question l'année prochaine.
- Mme le Maire estime que cette année n'est pas la bonne année pour prévoir la baisse du centime additionnel pour toutes les raisons énoncées mais aussi pour le signal que la commune donne.
- Mme le Maire porte une grande attention sur ce signal : peut-être que sur le plan communal, la commune donnerait un signal positif, ce qui n'est pas certain, au vu des prévisions des financiers genevois qui se sont prononcés sur le risque de perte de centaines de millions qui pourraient disparaître de l'escarcelle cantonale et donc aussi des contribuables Vandoeuvriens.
- Mme le Maire estime qu'elle n'est pas sûre que ce signal soit si bien perçu que le président veut bien le dire par les administrés.
- Mme le Maire ajoute que du point de vue cantonal, ce signal est très mal perçu. Pour être souvent en contact des collègues des 44 autres communes, l'image d'une commune a un grand poids qui est c'est celle de la solidarité. Selon ce que décide la Commune, cela peut devenir une image d'arrogance. Dans le cadre intercommunal, il n'existe aucune couleur partisane car toutes les communes travaillent main dans la main pour faire en sorte que les plus chanceuses de par leur situation géographique, historique, la composition de leurs

habitants, et donc souvent de leurs finances, soutiennent largement les autres. Dans le cadre de la révision de la péréquation, cette solidarité est allée très loin puisque, fin septembre, fut accepté à la quasi unanimité au sein de l'ACG le fait que les communes qui ont un taux du centime additionnel plus bas qu'un taux moyen redonneront plus à celles qui sont au-dessus de ce taux. Pour Vandoeuvres, l'ajustement représentera un montant annuel d'environ Fr. 700'000.-. En cela, Mme le Maire remercie M. BENOIT pour ses interventions.

- De plus, ceux qui soutiennent la baisse d'un point du centime argumentent sur l'impact de cette diminution sur les contribuables que la commune veut soutenir. Or, un calcul, demandé par Mme le Maire à l'ACG (cf feuille de calcul effectué par M. Alain Rüttsche, directeur général de l'ACG, en se basant sur une simulation de calcul de l'Administration fiscale cantonale): il s'avère que sur un revenu d'un million, 100% imposable à Vandoeuvres, la diminution nette, avec une baisse d'un centime additionnel, représente le chiffre de Fr. 353.19.
- M. de HALLER doute de ces chiffres.
- Mme le Maire ajoute, contrairement à ce que pensent certains, que l'image de la commune a une très grande importance au niveau cantonal et auprès des autres communes. De plus, la nouvelle péréquation n'est pas une menace mais une réalité, induite par le projet des communes qui a été énoncé et qui représente pour Vandoeuvres une importante diminution des recettes. Ce projet a été mené à bien suite à la menace de M. HILLER, Conseiller d'Etat chargé des finances, qui prévoyait un autre plan de péréquation pour équilibrer les énormes différences entre les communes défavorisées et les autres (Genthod à 25 ct et Avully à 51 ct). Il existe aussi le risque, si la Commune se fait trop provocatrice, qu'une nouvelle péréquation, qui sera réétudiée par la Constituante, mette un centime égal dans toutes les communes. Ce fait n'est ni du chantage ni une parole en l'air. En plus des raisons économiques et financières qui vont forcément toucher les contribuables vandoeuvriens, voilà les raisons pour lesquelles l'Exécutif maintient la position d'un taux de centime additionnel à 31 sachant que ce taux est modifiable d'année en année si tel est le souhait communal.
- Mme le Maire rappelle par ailleurs que le centime a déjà été diminué d'un point il y a deux ans seulement et qu'il est actuellement l'un des plus bas du canton.
- M. le Président remercie pour cette intervention et ajoute qu'il lui paraît difficile que M. HILLER prenne ombrage de la baisse d'un centime additionnel à Vandoeuvres alors que lui-même propose une baisse d'impôts au niveau cantonal.
- Mme le Maire confirme : la baisse des impôts cantonaux, si elle se fait vraiment, a un autre impact que celui communal.
- Mme VERMEIL ajoute qu'elle ne comprend pas comment la commune peut rester solidaire en engrangeant chaque année un peu plus. Les projets existent, les élus veulent aller de l'avant ; ce n'est pas le rôle de la commune de thésauriser sur le dos des contribuables et cela ne change pas le fait de la mise en route de la péréquation qui contribuera à l'équilibre financier des communes.
- Mme le Maire acquiesce à cette remarque mais revient encore au signal négatif car la commune montre, avec un centime abaissé, qu'elle est nettement plus avantagée que d'autres. Au niveau cantonal, il y a de moins en moins de tolérance pour les communes qui ont des centimes qui révèlent une richesse éclatante face à des communes aux revenus très modestes. Ce signal est un fait, qui est vrai !
- M. TERRIER veut répondre à la question de Mme VERMEIL : dans le calcul de la péréquation, divers facteurs entrent en jeu ; un des facteurs est le taux du centime additionnel. Donc dans la péréquation qui est un calcul de solidarité, la baisse du centime

implique une diminution des recettes fiscales communales, induisant que la commune aura moins à partager avec les autres communes.

- M. le Président annonce que le débat arrive à son terme. Il ajoute que pour ceux et celles qui ont des craintes liées à des éléments financiers pour couvrir les projets à réaliser, ces dernières ne sont pas fondées. En revanche s'il s'agit de craintes psychologiques liées à des croyances, des qu'en-dira-t-on par rapport aux choix et actions communaux, M. le Président ne maîtrise pas et ne peut faire aucune recommandation.
- M. IMHOOS tient à rappeler que le président déborde largement de ses fonctions de président et il émet une réserve sur l'issue du débat.
- M. le Président rappelle que son intervention se réfère à sa fonction de président de commission financière et tient compte la décision de la commission financière au cours de laquelle tous les commissaires ont pu s'exprimer.
- M. de HALLER rappelle que la commission financière a voté à la majorité en faveur de la baisse du centime additionnel et questionne le président sur la manière de voter la délibération. Faut-il voter en bloc le budget de fonctionnement et le centime additionnel ? car, dans les faits, le budget proposé a été calculé avec un taux de centime additionnel de 30 ct.
- Mme le Maire signale qu'un autre budget a été préparé avec un taux de centimes à 31 ct. et qu'il peut être distribué.
- M. DE HALLER tient à souligner le point suivant : si un signe politique clair doit être donné, soit que la commune fait un effort en maintenant le centime additionnel à 31 ct., alors cet effort doit également être manifeste sur les postes concernant les autorités communales.

A l'issue de ce débat, le Président propose de passer au vote la délibération ci-dessous mentionnée :

- Le vote nominal est demandé par M. TERRIER.
- Cette proposition est avalisée par l'assemblée.

VOTE 1

- **Qui est favorable au taux de centime additionnel à 30 centimes ?**

- Favorables : MM. Lorin VOUTAT, Alexandre MULLER, Jean de HALLER, Mmes Gilonne VERMEIL, Ariane de LISLE

Soit 5 voix favorables

- Défavorables : MM. Justin BENOIT, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Christophe IMHOOS, Nicolas TERRIER, Hervé DESPLAND, Mmes Véronique CHRISTE, Michèle STALDER

Soit 8 voix défavorables.

- Abstention : néant

Décisions

- **L'assemblée a voté en faveur d'un taux du centime additionnel à 31.**
- M. de HALLER estime qu'il faut revoter certains points du budget de fonctionnement, qui n'est plus exact.

Une pause est demandée et acceptée par l'assemblée.

Reprise du débat à 23h45.

- M. le Président ouvre la séance pour reprendre les travaux en cours et demande à Mme le Maire ce qui s'est « manigancé ».
- Mme le Maire estime que rien n'a été « manigancé » mais précise que les documents sont donc prêts, car Mme GOURDOU-LABOURDETTE et elle-même ont demandé à la comptable de les préparer pour le cas qui se réalise maintenant. Le projet à 31 ct a un nouveau contenu, mais sans la modification relative au poste des patrouilleuses scolaires.
- M. de HALLER demande un vote nominal pour savoir qui accepte d'augmenter les jetons de présence ainsi que les indemnités des maire et adjoints.
- M. TERRIER précise que ceux qui accepteront le budget accepteront également ces deux postes.
- Selon M. TERRIER, il faut voter sur le projet à 31 ct, sans débat, avec exactement le même budget. Il est aussi possible de savoir si l'assemblée veut ou non un débat. Ainsi, elle vote sur deux objets :
 - L'assemblée veut-elle un débat ?
 - Sans débat, vote sur le budget tel que présenté avec un centime à 31.
- M. BENOIT propose de demander tout d'abord si l'assemblée accepte un projet de budget à 31 ct.
- M. de HALLER exige un débat.
- M. le Président clarifie la situation : il s'agit de voter sur un budget avec un taux de centime additionnel à 31, sans débat, direct.

VOTE 2

- **Qui accepte de voter, sans débat, un budget de fonctionnement 2009, avec un taux de centime additionnel à 31 centimes ?**

➤ Favorables : MM. Justin BENOIT, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Christophe IMHOOS, Nicolas TERRIER, Hervé DESPLAND, Mmes Véronique CHRISTE, Michèle STALDER

Soit 8 voix favorables.

➤ Défavorables : MM. Lorin VOUTAT, Alexandre MULLER, Jean de HALLER, Mmes Gilonne VERMEIL, Ariane de LISLE

Soit 5 voix défavorables

➤ Abstentions : néant

Décisions

- **M. le Président prend note que l'assemblée a voté en faveur du budget, sans débat, avec un taux du centime additionnel à 31, avec les corrections apportées dans le courant de la séance.**
- M. de HALLER demande qu'il soit relevé dans le procès-verbal ce qui a été dit dans les débats précédents, à savoir qu'il s'est opposé aux points 010.300 et 020.300.
- M. le Président signale qu'il est temps de voter formellement la délibération ad hoc, ci-dessous, en tenant compte que les chiffres devront être corrigés par la comptable (poste patrouilleuses et taux du centime additionnel).

VOTE 3

- **Qui est favorable au projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2009 avec un taux de centimes additionnels à 31 (vote non nominal)**
 - Favorables : **8 voix favorables.**
 - Défavorables : **3 voix défavorables**
 - Abstentions : **2 abstentions**

Décision

- **M. le Président prend note du vote de l'assemblée.**

DELIBERATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL (version corrigée)

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement,
Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 28 octobre 2008,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 8'531'254.- aux charges et de Frs 8'732'168.- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 200'644.-

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 31 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DE C I D E, dans sa séance du 10 novembre 2008,

par 8 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions

- d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de **Frs. 8'531'524.-** aux charges et de **Frs. 8'732'168.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à **Frs. 200'644.-**.
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2009 à **31 centimes**.

DELIBERATION TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 30 octobre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2008

D E C I D E à l'unanimité,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à 100 %.

VOTE 4 demandé par M. de HALLER

- **Qui est favorable au projet de fixer les indemnités des maire et adjoints 2009 à un montant de Fr. 180'000.- ?**

Favorables : MM. Justin BENOIT, Christophe IMHOOS, Lorin VOUTAT, Nicolas TERRIER, Hervé DESPLAND,
Mmes Véronique CHRISTE, Michèle STALDER

Soit 7 voix favorables.

➤ Défavorables : MM. Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Alexandre MULLER, Jean de HALLER,

Soit 4 voix défavorables

➤ Abstentions : Mmes Ariane de LISLE, Gilonne VERMEIL

Soit 2 abstentions

Décision :

- **M. le Président prend acte du présent vote.**

DELIBERATION INDEMNITES AUX MAIRE ET ADJOINTS

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le budget de fonctionnement,
vu le préavis de la Commission administrative, financière et juridique du 28 octobre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 10 novembre 2008,

7 voix favorables, 4 voix défavorables, 2 abstentions

- De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à **Frs 180'000.-** .
- De porter ce montant sur la rubrique budgétaire suivante :

020.300 Indemnités aux maire et adjoints.

Mme le Maire et M. FOËX tiennent à remercier celles et ceux qui ont accepté cette délibération.

DELIBERATION PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les fouilles archéologiques effectuées depuis l'automne 2006 sur la place de Vandoeuvres, suite à l'abattage d'un vieux marronnier,

Vu la nécessité de réaménager cette place suite à ces travaux,

Vu la volonté de la commune de rendre la place plus conviviale et d'assurer de meilleures liaisons piétonnes au centre du village,

Vu les plans d'aménagement établis par l'Atelier d'architecture Philippe Calame, l'architecte-paysagiste Alain Etienne et le Bureau d'ingénierie civile Pierre Erbeia,

Vu la présentation desdits plans à la Commission Aménagement du territoire et urbanisme en date du 4 juin 2008,

Vu le préavis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme du 4 juin 2008,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 28 octobre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2008

DECIDE, à l'unanimité

par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Frs 1'700'000.--**, pour couvrir les travaux d'aménagement, ainsi que les honoraires des architecte, ingénieur civil, géomètre et architecte-paysagiste ;

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	790.501
	amortissement	790.331

- d'amortir la dépense de Frs 1'700'000.--, plus le crédit d'étude Frs 150'000.--, selon la délibération du 05 mai 2008, soit la somme de **Frs 1'850'000.--** en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

DELIBERATION

Pour rappel, ce crédit concerne un projet qui devait être réalisé initialement avec le projet de la mise à 30 km/heure du secteur. L'ouverture de la chaussée par les fouilles SIG et la mise en séparatif du bassin-versant obligent à réaliser les travaux de surface au terme de ces travaux, ce qui justifie le complément de crédit ci-dessous.

**CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE,
MISE EN SEPARATIF DES COLLECTEURS EU ET EP, DU SECTEUR CHEMIN
DES TATTES-FONTAINE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de Frs 1'900'000.- voté par le Conseil municipal, le 16 juin 2008

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 28 octobre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2008

DECIDE, à l'unanimité

par 13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de Frs 330'000.-- pour couvrir les travaux de revêtement bitumineux du chemin, de génie civil pour création de 2 hydrantes, d'éclairage public, ainsi que les honoraires de l'ingénieur civil.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331

- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 juin 2008, au moyen des annuités qui figurent dans le budget de fonctionnement sous la rubrique n° 710.331, en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

VOTE

- **Qui accepte le projet de délibération concernant les travaux prévus au chemin de la Seymaz ?**

Favorables : MM. Justin BENOIT, Thierry PRADERVAND, Christophe IMHOOS, Alexandre MULLER, Jean de HALLER, Nicolas TERRIER, Hervé DESPLAND,
Mmes Ariane de LISLE, Véronique CHRISTE, Gilonne VERMEIL, Michèle STALDER

Soit 11 voix favorables

➤ Défavorable : M. Lorin VOUTAT

Soit 1 voix défavorable

➤ Abstention : M. Eric PRADERVAND
Soit 1 abstention

Décisions

- **M. le Président prend acte du présent vote.**

DELIBERATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR AMENAGEMENTS ROUTIERS DU CHEMIN DE LA SEYMAZ

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e/ de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'accroissement du trafic pendulaire sur le chemin de la Seymaz,

Vu les pétitions adressées à la commune par les riverains de ce chemin,

Vu la nécessité d'assurer aux habitants de ce secteur une sécurité routière et piétonne optimale,

Vu la volonté de la commune d'améliorer l'éclairage public et de mettre en souterrain les lignes d'électricité et d'éclairage public,

Vu la nécessité de procéder à des réfections ponctuelles de la chaussée et du collecteur EP,

Vu les plans d'aménagement établis par le bureau d'ingénieurs conseils Trafitec SA et le bureau d'ingénierie civile Erbeia,

Vu la présentation desdits plans à la Commission Routes et mobilité en date du 20 août 2007,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 30 septembre 2008,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 28 octobre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2008,

DECIDE,

par 11 voix favorables 1 voix défavorable 1 abstention

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Frs. 2'600'000.--** pour couvrir les travaux de génie civil : élargissement du trottoir Nord, (du ch. du Petit-Pont au ch. de Westerweller) ; réalisation de seuils de ralentissement aux carrefours ; travaux de mise en souterrain de la ligne électrique côté impair et de l'éclairage public ; réfections locales de l'infrastructure de la chaussée, réfections intérieures locales du collecteur EP ; pose d'un nouvel enrobé phono-absorbant, travaux de marquage.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	620.501
	amortissement	620.331

- d'amortir la dépense de Frs 2'600'000.- en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire annonce qu'elle convoquera, dans le courant de l'hiver 2008-2009, une séance de la commission Administrative, financière et juridique élargie au Conseil municipal pour recevoir le groupement Genilem.

6. Propositions individuelles et questions

- Néant

7. Date de la prochaine séance

séance n° 11 : lundi 8 décembre 2008 à 18h00.

La séance publique est levée le 11 novembre 2008 à 0 : 20.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO